



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 14 septembre 2022
Greffe 2x_0134 + 0220_Préavis édités + Pôle
Santé_lju

Préavis No 13/2022

Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères.

PREAMBULE

La place d'atterrissage pour hélicoptères du Pôle Santé contribue de manière importante à la sécurité de notre population. Elle est utilisée pratiquement une fois par semaine dont plus de 80% pour le transport de patients instables ou potentiellement instables vers des hôpitaux universitaires ou de zones.

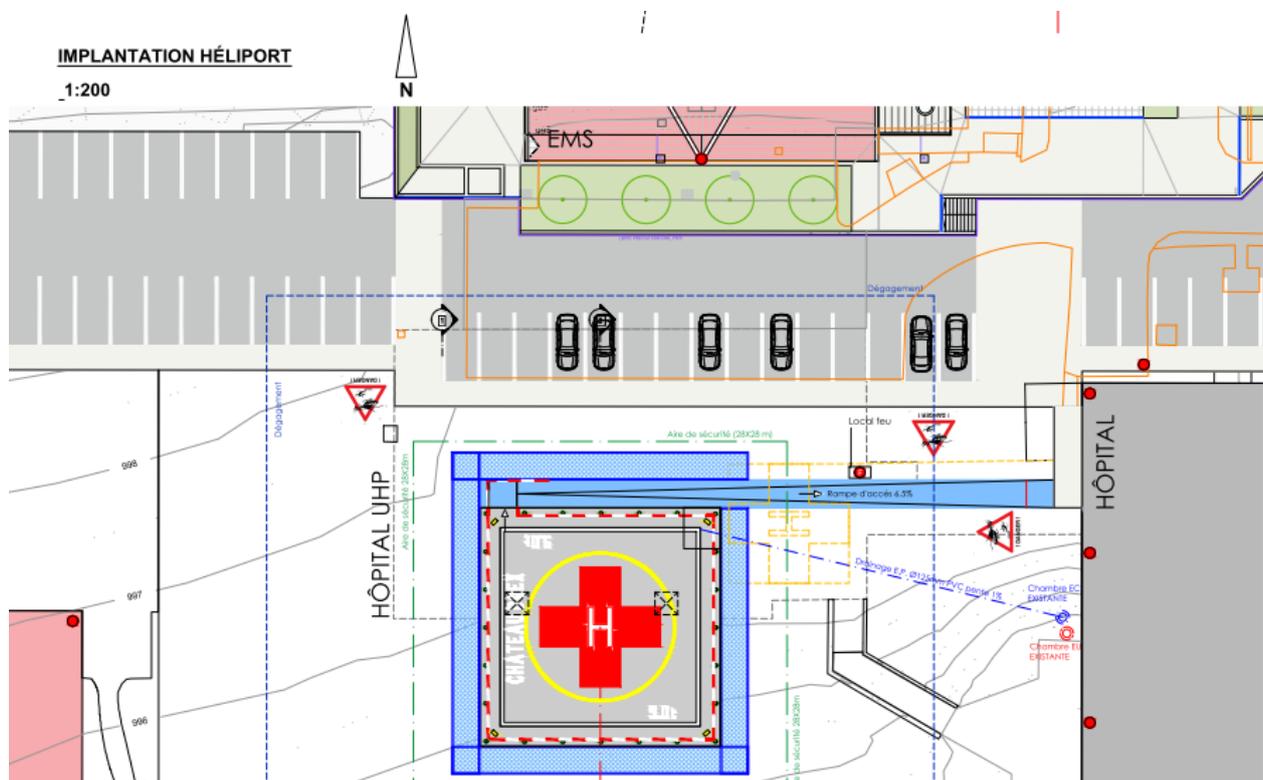
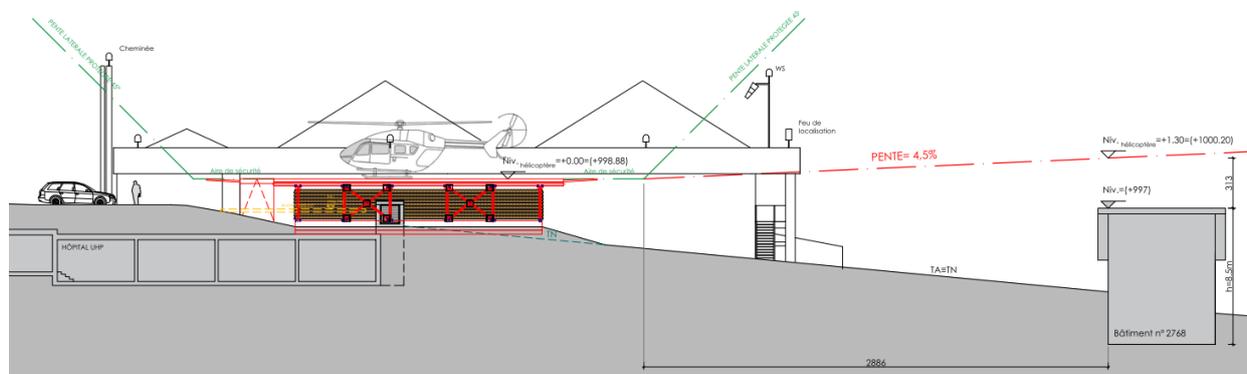
La non-conformité de cette place est connue depuis de nombreuses années. Son utilisation avait été tolérée par l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) en raison des différents projets d'agrandissement de l'hôpital et d'une réglementation moins astreignante.

La mise à l'enquête des projets du nouvel EMS du Pôle Santé et de l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) de la Fondation Cogest'ems ont déclenché de vives réactions de l'OFAC et de la REGA. En date du 11 juin 2020, l'OFAC a informé le Conseil de Fondation du Pôle Santé de l'arrivée prochaine de nouvelles dispositions légales. Jusqu'à il y a peu, les places d'atterrissage d'hôpitaux bénéficiaient d'un régime spécial leur permettant d'être utilisées sur une seule autorisation cantonale. Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur le décollage et l'atterrissage d'aéronefs en dehors des aérodromes, il a été décidé de transcrire les diverses recommandations dans un règlement. En regard des nombreuses dérogations déjà tolérées, l'OFAC a demandé la mise en œuvre rapide de solutions pérennes, faute de quoi une fermeture complète de cette place pourrait être ordonnée.

Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères

Comprenant la complexité du projet « Pôle Santé » et afin de ne pas retarder encore plus les constructions, un accord a été trouvé entre les différents partenaires. Une sécurisation provisoire de la place actuelle a été mise en place. Elle est composée de plusieurs contraintes structurelles, telles que des avertisseurs sonores et lumineux lors de l'arrivée d'un hélicoptère ainsi que la mise en place d'un périmètre de sécurité empiétant sur les places de parcs de l'hôpital. Toutefois, cette dernière dérogation a été accordée pour autant qu'un projet de mise en conformité de la place d'atterrissage soit mis en œuvre dans les plus brefs délais.

La solution proposée et acceptée par l'OFAC prévoit la mise en place dans le même secteur, d'une construction de 18x18 mètres, surélevée d'environ 2,4 mètres. Cette plateforme est prévue pour accueillir des machines pouvant aller jusqu'à 5 tonnes. Cette solution permet d'éviter un important terrassement de cette espace ainsi que la reconstruction des sorties de ventilations du centre hospitalier sous-terrain situé au même endroit. Ce projet présente une solution durable et modulable au gré des transformations des divers bâtiments du Pôle Santé car pouvant être déplacé.



Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères

FINANCEMENT

La situation financière du Pôle Santé reste extrêmement fragile, raison pour laquelle le Conseil de Fondation a décidé de faire une recherche de fonds auprès de partenaires régionaux et de particuliers.

Le coût total de cette mise en conformité est devisé à environ CHF 1'500'000.00. Les Municipalités du Pays-d'Enhaut se sont engagées à proposer une participation pour environ la moitié de cet investissement, raison pour laquelle la Commune de Château-d'Oex propose d'investir le montant de CHF 400'000.00.

Parallèlement à cette demande, le Pôle Santé a contacté plus d'une vingtaine d'entités susceptibles de soutenir cet important projet pour notre région. Le soutien de la Commune de Château-d'Oex sera certainement un excellent gage de confiance envers ce projet.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 13/2022 du 14 septembre 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. **D'autoriser** la Municipalité à accorder un crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères.
- B. **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 400'000.00.
- C. **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D. **D'amortir** :
 - L'investissement net de CHF 400'000.00 sur une période de 10 ans à raison d'environ CHF 40'000.00 par an, la première fois au budget suivant la fin des travaux.
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 4'800.00 au taux moyen actuel de 1,2 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 14 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :

Eric Grandjean

Daniella Henchoz